

COURRIER  
DES LECTEURSROLLE – GARE NORD  
SCHENKSoutien à une  
entreprise locale

A titre personnel, j'ai eu l'occasion de me rendre compte de la notoriété de l'entreprise Schenk sur les plans suisse et européen. Rolle et les localités voisines profitent de cette belle image et j'en suis fier. Il est de notre devoir de soutenir cette entreprise qui doit travailler selon les méthodes du XXI<sup>e</sup> siècle et non celles du XIX<sup>e</sup>. C'est l'un des objectifs du plan de quartier soumis au vote des Rollois le 24 septembre prochain.

Je ne conçois pas que Schenk SA soit obligé de quitter la région qui l'a vu naître il y a 125 ans. Les locaux industriels actuels sont vétustes, laids, peu pratiques et gourmands en énergie. Ils doivent être redéfinis. Pour financer ces travaux, la société se séparera d'une partie de son patrimoine immobilier et, contrairement à la rumeur, n'engranger pas de juteux bénéfices.

Ce projet améliorera sensiblement l'esthétique de l'entrée de la ville, permettra le développement de la place de la Gare et des transports publics, verra l'arrivée de commerces de proximité ainsi que la création d'infrastructures utiles à la collectivité, plus spécialement des appartements protégés et d'autres à loyers contrôlés. Quelque 580 nouveaux habitants n'apporteront aucune nuisance supplémentaire où que ce soit en ville. J'ai particulièrement bien étudié ce dossier, me suis rendu à plusieurs reprises sur place et «sur les hauteurs» de Rolle. Je ne comprends pas les oppo-

sants à ce projet réaliste, idéalement situé, ne saccageant nullement le paysage, respectant en tous points la législation en cours et, en finalité, bénéficiant totalement à notre bourgade.

Jacques-Robert Meylan

Opportunités  
et plus-values

Idéalement situé, dans une zone de développement stratégique par excellence, entre la bretelle autoroutière et la gare, le Plan de quartier Gare Nord-Schenk mérite une large approbation pour toutes les opportunités et plus-values qu'il apporte à notre bourg de Rolle:

- Une pérennisation de l'activité de l'entreprise Schenk commencée voici 125 ans, avec tout ce que cela implique en termes d'emploi et de collaborations avec les vigneron de notre région;
- Un apport de logements bienvenu dans le contexte de pénurie rolois, avec 15% de loyers plafonnés et 5% d'appartements protégés assurant une mixité sociale et intergénérationnelle;
- Un quartier de logements parmi les premiers de Suisse romande à répondre aux normes de la société à 2000 W;
- Le relèvement de la bretelle d'entrée côté lac, vers Lausanne, presque entièrement pris en charge par l'Office fédéral des routes (Ofrou).

Le plan de quartier accompagne le développement de Rolle avec cohérence, dans une version revue «à la baisse» et devenue tout à fait raisonnable. Il offre, sans qu'elles se chevauchent, une imbrication optimale d'activités aussi diverses qu'industrie, artisanat, commerce de proximité, services publics et logements. Il sera temps d'apporter de justes objections à un développement supplémentaire de Rolle lorsque ce plan de quartier sera achevé et qu'il aura amené, avec la réalisation de Buttens-Jardins (place du Marché) et de Sous-Bellefontaine (Roch-Tesa), à ce que notre bourg passe la barre des 7000 habitants.

Laurent Théodore,  
conseiller communal

Vers l'éradication  
de l'artisanat  
rolois?

Jusqu'à il y a quelques années, les projets rolois avançaient au rythme du plan directeur communal, avec une certaine lenteur rassurante.

Depuis 10 ans, ce sont les promoteurs immobiliers et la pression des spéculateurs qui dictent l'agenda politique! Le grand terrain à vocation artisanale acheté par la commune à La Pièce a fait place à une vaste zone de bureaux d'entreprises sans aucun lien avec la vie roloise. Après la disparition de l'usine

Tesa sur le territoire de laquelle des appartements de luxe vont être construits, après la disparition du garage Sirca qui va faire place à un centre commercial, on vient de démolir les anciens ateliers de la Couvinoise qui vont être remplacés par des logements avec, au rez-de-chaussée, des activités compatibles avec l'habitat. C'est demain le garage Jaquillard qui va faire place à des immeubles d'habitation.

Ce sont donc plusieurs zones dédiées à l'industrie et à l'artisanat qui disparaissent du paysage rolois.

Des activités ont dû quitter Rolle: dans le passé l'entreprise Gremlich, plus récemment une carrosserie et un chantier naval, bientôt peut-être le dernier charpentier de la commune, une menuiserie et un autre chantier naval.

La réalisation du quartier Schenk va encore chasser cinq entreprises, sans aucune possibilité de les reloger!

Et ne parlons pas de nouveaux artisans qui désireraient s'implanter dans la commune.

Le quartier Gare Nord-Schenk, c'est cinq hectares de zones industrielles! 50 000 mètres carrés.

Ne sacrifions pas les dernières zones d'activité de notre commune et exigeons un projet immobilier qui prenne en compte la survie de l'artisanat à Rolle. Le 24 septembre, votez «non» à un projet qui contribue au bannissement des artisans de notre commune!

Jean-Philippe Mayerat

En réponse à  
Jean-Pierre Roland

Les propos de M. Jean-Pierre Roland («Quotidien de La Côte» du 25 août) ne sont pas conformes à la réalité. Il prétend que la maison Schenk fera un «gain financier colossal» si le projet du quartier du nord de la gare se réalise à Rolle. C'est faux. C'est au contraire un investissement important pour la pérennité de l'entreprise qui sera concrétisé. Le nouveau site de production prévu représente en effet un investissement de 93 millions, dont le projet immobilier ne financera qu'une partie. S'opposer à ce projet, qui satisfait en outre les dernières exigences en matière de protection de l'environnement, est une drôle de manière de mettre en pratique l'un des objectifs que les Vert'libéraux vaudois se sont fixés sur leur site internet: «Les PME sont extrêmement importantes pour notre économie et il faut les encourager...»

André Fuchs  
Directeur Schenk SA

«De quoi avez-vous  
peur?»

Au groupe Vert'libéral et opposants du projet: j'ai lu attentivement vos arguments dans ces mêmes colonnes et m'étonne sur quelques points. Vous me paraissez très con-

fiant quant au fait que Schenk ne se risquerait pas à délocaliser son entreprise. Quelles sont vos garanties que cela ne se produira pas? Qu'elle reste ou pas, cela n'est que supposition, comme vous l'avez si bien mentionné.

Quant à un enlaidissement de votre ville, que pensez-vous du Carnal Hall? L'architecte méromane a dû être ravi de pouvoir laisser libre cours à sa création, mais venez faire un tour dans mon quartier, je vous montrerai aussi les bâtiments de l'A-One qui sont quelque peu cachés par un misérable cordon boisé. Ils sont illuminés une bonne partie de la nuit, quid des emplois, en allant y faire un tour c'est fou le nombre de locaux qu'on trouve inoccupés. Des laideurs ont été imposés aux autres communes, sans que cela attire votre attention. Vous allez rétorquer que la beauté ou la laideur, ce n'est que question subjective pour approuver ces constructions, alors de quoi avez-vous peur?

Isabelle Maréchal,  
Tartegnin

Projet beaucoup  
trop dense

Non, Madame Byrne-Garelli, le projet Schenk Gare-Nord n'est pas le projet idéal et merveilleux que vous prétendez. Le premier projet prévoyait une tour de 12 niveaux et une densité très lourde qu'en tant que membre de la Municipalité de Rolle vous n'avez pas contesté.

Grâce à de courageux opposants, ce premier projet, qu'on prétendait déjà idéal, a dû être abandonné. Le projet actuel est encore beaucoup trop dense et ne prévoit pas la mixité qu'on est en droit d'attendre. Les artisans rolois ont été chassés à l'extérieur; une zone artisanale ne doit pas se limiter à des salons de coiffure. La Loi sur l'aménagement du territoire n'a pas été conçue pour permettre d'enlaidir La Côte vaudoise et pour étouffer la ville de Rolle. Actuellement déjà, la circulation à Rolle et sur La Côte est très dense. L'autoroute à hauteur de notre cité voit les bouchons se succéder, la route du Lac est saturée et la route de l'Etraz voit régulièrement défiler des rubans de véhicules. A Rolle, les parkings débordent. Le nouveau projet qui vous est si cher, Madame la députée, loin de fluidifier la circulation comme on ose l'affirmer amènera une augmentation du trafic de quelque 25%. Une densité revue à la baisse à 1.25,

comme initialement prévu par le canton, permettrait à la maison Schenk de financer sa nouvelle halle sans avoir à déménager, faisant ainsi une confortable opération financière tout en conservant pour Rolle et La Côte, pour ses habitants actuels et futurs, un cadre plaisant. Que nos vigneron se rassurent, les vendanges seront encore belles. N'oublions pas que plusieurs projets immobiliers sont à l'enquête ou en gestation et vont amener encore quelque 600 habitants supplémentaires. Nos députés se doivent de défendre les intérêts bien compris de tous leurs concitoyens, que leur ambition ne les amène pas à plaire aux plus puissants. Chers concitoyens, je vous recommande de voter «non» au projet néfaste qui vous sera soumis le 24 septembre 2017.

Arnold R. Deppeler,  
ancien municipal des écoles

NYON – RÉFÉRENDUM  
SUR LE FOYER DE L'EVAMSolidarité à sens  
unique

Notre Municipalité, «in corpore» par sincérité, par défaut, ou de façade seulement, se déclare de manière touchante, et aussi sincère qu'un âne qui recule, être unanime à recommander le «oui» le 24 septembre prochain.

Il faut être solidaire, qu'elle dit, avec les autres parties de notre canton de Vaud «si gai, si beau». Pourquoi pas, mais faut-il encore que ce canton ne se souvienne de nous, non pas uniquement pour la fiscalité, et pour les réfugiés en l'occurrence. Notre district n'a bénéficié que d'investissements symboliques de la part de ce même canton comme l'extension du gymnase qui, avec un crédit de pacotille octroyé en 2011, reste un chantier qui n'est à ce jour pas encore terminé!! Bravo le conseil d'Etat Cela va avec les crédits accordés sans discernement pour la conquête des étoiles...

Nyon, sans réagir, (députés et députés ou étiez-vous?) a vu transférer diverses antennes des services de l'Etat: voyer, pisciculture, registre du commerce, registre foncier et d'autres encore.

Dès lors, la solidarité est à sens unique. Le domaine de l'asile, ou l'on entre et l'on sort à la guise des prétendants, coûte à nos corporations publiques plus de 3 milliards de nos francs annuellement, rien que pour la Confédération.

Parallèlement à cette votation communale, nous devons nous prononcer, sur le plan fédéral, sur la nouvelle mouture de la couverture AVS et son financement. Là aussi, il faut dire NON, les rentiers actuels (-elles) seront sucrés de l'augmentation mensuelle de 70 fr. Toutes celles et ceux qui n'en seront pas bénéficiaires, rentiers AVS actuels(-elles), vote-

ront NON. Car c'est toute la politique d'accueil qu'il faut revoir avant de faire des cadeaux inconsidérés. Charité bien ordonnée commence pour ceux et celles qui ont participé au développement de notre pays. Cet investissement, c'est de l'ordre de 25 millions qu'il faut compter. La solidarité dont parle notre Municipalité s'applique aussi dans la construction d'EMS, d'appartements protégés et de crèches pour nos résidents. Le site retenu serait beaucoup plus adéquat pour nos aînés et nos petits que pour des gens qui débarquent sans être invités.

Maurice Campiche

Lettre d'info,  
lettre d'intox

La lettre d'information de la ville de Nyon du mois d'août est en fait un outil de propagande pour une campagne d'opinion. Elle ne se contente pas de prendre position mais fustige les opposants tout en manipulant les données du problème.

Le prochain vote concerne, selon la Municipalité, la mise à disposition d'un terrain en faveur de l'Evam pour y construire un centre d'hébergement pour migrants.

Cela est dit en termes léniants et trompeurs puisqu'en réalité, le vote portera sur l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), grevant une surface de 1612 m<sup>2</sup> de la parcelle n°307, en faveur de l'Evam... Dans son éditorial et dans sa présentation, la Municipalité omet soigneusement de préciser que le droit de superficie est accordé pour 50 ans. Elle ne précise pas non plus qu'aucun acte notarié n'a été signé, qu'aucune convention n'a été établie comme il est d'usage dans ces circonstances. Par conséquent, une fois le DDP accordé, le canton aura les mains libres pour entreprendre ce qu'il veut sur la parcelle. Le Conseil n'aura plus à se prononcer par plan de quartier, ni sur la taille ou la disposition des constructions, le canton établira seul son plan d'affectation, la commune accordera le permis de construire. Inutile de vouloir dire que je ne suis pas contre l'accueil des migrants car le simple fait de ne pas être d'accord avec un projet mal ficelé me place de facto dans la catégorie des méchants égoïstes.

Jacky Colomb,  
conseiller communal

## LA SUITE BIENTÔT

En raison d'un afflux massif de courriers des lecteurs, la suite des réactions concernant le scrutin du 24 septembre sur le Plan de quartier Gare Nord-Schenk à Rolle et le référendum sur le foyer de l'Evam à Nyon seront publiés dans nos éditions de la semaine prochaine.